

## COMPAGNIE MINIÈRE TUNISIENNE (1899-1908) Sakiet Sidi Youssef zinc, plomb

filiale de la Société métallurgique austro-belge, Corphalie  
[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Austro-Belge-Corphalie.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Austro-Belge-Corphalie.pdf)

Compagnie minière tunisienne  
Siège social : à la Société Austro-Belge, à Corphalie (Huy)  
(*Recueil financier belge*, 1906, p. 367-368)

Civilité, domicile	Mandat	Autres mandats
Paul Mayer, Bruxelles	administrateur	Adm. Assoc. financière e tindustrielle, Crédit gén. de Belgique
Comte Adien d'Oultremont, Bruxelles	administrateur	Pdt Créd. gén. Belgique, Ch. de fer central catalan, Mines de Dobra ; adm. Comptoirs de Chine, Tramways bruxellois , Cie gén. nitrates, Soc. belgo-néerlandaise de l'aluminium, Usines Braine-le-Comte
Paul Trasenster, Liège	administrateur	Adm. Créd. gén. Belgique, Cockerill, Charbonnage du centre du Donetz, Soc. métallurgique dniproviennne, Hts fnx de Pauillac, Mutualité industrielle, comm. Ougrée-Marilhay
François Wesmael, Antheit-Huy	adm. dél.	Dir. gén. Métallurgique austro-belge ; adm.dél. Nebida
Camille André, Bruxelles	commissaire aux comptes	Dir. Créd. gén. Belgique ; adm. Tram. d'Ekaterinoslaw ; comm. Usines Braine-le-Comte
Pierre de Lhoneux, Huy	commissaire aux comptes	Comm. Tram. d'Ekaterinoslaw
Ferd. Poswick, Tihange	commissaire aux comptes	—

Bilan : 31 décembre. Assemblée : 4<sup>e</sup> mardi de mars, à 2 heures. Service financier : Crédit général de Belgique.

Cette société a été constituée à Bruxelles le 22 février 1899.

Elle a pour objet l'exploitation de gisements de zinc, de plomb et de métaux connexes situés au lieu-dit Sakiet Sidi Youssef (caïdat et contrôle civil de Kef, en Tunisie) sur 6.000 hectares et dont la concession a été accordée par décret beylical du 27 novembre 1898.

Elle a été fondée, au capital de 2.500.000 francs en 10.000 actions de 250 francs.

M. Gabriel Dargent, de la firme Dargent et Pascal, demeurant à Paris, faisait apport de la concession de Sidi-Youssef obtenue par la dite firme le 27 novembre 1898, ainsi que tous les travaux y exécutés, les minerais approvisionnés, des constructions et du matériel, contre 7.200 actions. Les 2.800 actions restantes furent souscrites par huit comparants, notamment : la Société métallurgique austro-belge, 1.600 ; le Crédit

général de Belgique, 400 ; MM. Paul Mayer et Cie, 200 ; G. de Lhoneux et Cie, 200.

Rapport de mars 1901. — Le haut prix des charbons, la baisse de prix du métal (fr. 11,30 aux 100 kg), la faible teneur du minerai ont constitué l'exploitation du zinc en perte. Les transports, qui se font par chameaux, sont difficiles et onéreux.

1902. — Le zinc a baissé de fr. 50,23 à 42,29 et le plomb. de 42,25 à 31,08 aux 100 kg. La mine est à 45 kilomètres de la gare de Soukharas (à 80 km. du port de Bône) et les routes sont difficiles. les transports coûtent 16 francs à la tonne.

1903. — L'exercice 1902 a été consacré à l'achèvement des installations en vue de permettre l'exploration en profondeur, les gisements au-dessus du niveau des eaux étant presque épuisés.

1904. — En 1903, on a réussi à vaincre les eaux ; le puits atteint 30 m. sous les eaux et l'on va y établir un chantier. La laverie de terres calaminaires fonctionne aujourd'hui normalement. 35 km. de routes sont à réfectionner pour permettre les transports par chariots. On pense que la situation sera meilleure en 1905.

1905. — Les travaux du puits ont de nouveau été entravés ; toutefois, on achève la maçonnerie.

#### Production en minerais marchands (tonnes)

	Calamine	Galène	Totaux
1900	2.000	1.672	3.672
1901	1.239	1.316	2.555
1902	859	520	1.739
1903	3.041	2.498	5.539
1904	3.360	1.932	5.292

	Bénéf.	Intérêts à payer	Am.ort et rés.	Tantièmes	Part Austro.	Divid.	A nouveau
1899	259.937,46	—	101.073,26	6.086,42	2.777,78	150.000	—
1900	15.223,70	—	15.223,70	—	—	—	—
1901	- 33.027,95	—	—	—	—	—	- 33.027 95
1902	- 50.072,22	—	—	—	—	—	- 83.100,17
1903	- 85.157,89	—	—	—	—	—	- 168.258,06
1904	57.3 17,20	19.821,39	—	—	—	—	- 130.702,25

Répartition : 5 p. c. à la réserve; premier dividende de 5 p. c. aux actions ; sur le surplus : 10 p. c. à l'administration, le solde aux actions sauft, pendant les dix premières années, allocation de 10 p. c. de ce solde à la Société Austro-belge.

#### BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1904 (fr.)

ACTIF		
Immobilisé :	2.378.945 29	
Réserves :	101.697 55	377.247 74
Marchandises		377.033 84
Caisse et banque		14.741 25
Perte		130.762 25
		2.799.785 09
PASSIF		
Capital		2.500. 000 00
Créditeurs :	305.018 35	
Débiteurs :	5.233 28	299.785 09
		2.799.785,09
Perte antérieure :	168.258 06	
Intérêts :	19.821 39	188.079 45
Bénéf. expl. 1904 :	57.317 20	
Perte à nouveau :	130.762 23	188.079 45

## ABSORPTION PAR LA SOCIÉTÉ DE NEBIIDA

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Societe\\_de\\_Nebida.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Societe_de_Nebida.pdf)

Tunisie

Nébida. — Minière tunisienne

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1<sup>er</sup> juin 1908)

Une assemblée extraordinaire a été convoquée en vue de la reprise de la Compagnie Minière tunisienne.

L'ordre du jour comporte deux prépositions d'augmentation de capital, l'une correspondant à la fusion, l'autre pure et simple.

Cette disposition corrobore la nouvelle d'une émission supplémentaire en vue des travaux à faire et du fonds de roulement à garnir.

---